

## Décision du 7 février 2005 portant nomination aux collèges du service de l'inspection générale de l'environnement

NOR : *DEVI0540049S*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie et du développement durable,  
Vu le décret n° 2000-426 du 19 mai 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'environnement, notamment son article 2 ;  
Vu l'arrêté du 19 mai 2000 portant fonctionnement du service de l'inspection générale de l'environnement, notamment son article 7 ;  
Vu l'arrêté du 6 janvier 2003 portant organisation interne du service de l'inspection générale de l'environnement ;  
Sur proposition du chef du service de l'inspection générale de l'environnement,  
Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

Sont désignés pour former les collèges du service de l'inspection générale de l'environnement :  
M. Barthélemy (François) pour le collège technologies et risques.  
M. Badré (Michel) pour le collège espaces naturels et qualité de vie.  
Mme Diebolt (Wanda) pour le collège qualité du service public de l'environnement.

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.  
Fait à Paris, le 7 février 2005.

Serge Lepeltier